



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE

Créteil, le 25 juillet 2008

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA PRÉVENTION DES RISQUES

SECTION INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SITES SENSIBLES

AFFAIRE SUIVIE PAR MME PHAN-DANG

☎ 01 49 56 62 21 / FPD

✉ 01 49 56 64 08

flora.phan-dang@val-de-marne.pref.gouv.fr

UIOM94 \ CLIS DES UIOM\ UIOM IVRY/PARIS XIII

CLIS – Réunion sur site du 17/06/2008

COPIE

☞ **Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)** ☞

Unité de traitement et de valorisation de déchets ménagers d'IVRY/PARIS XIII
du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne exploitée par les groupes TIRU et SITA SUEZ Ile-de-France
à IVRY-SUR-SEINE, entrée rue de Bruneseau à PARIS XIII

COMPTE – RENDU

☞ **Réunion sur site** ☞

Mardi 17 juin 2008 à 14h

Présidée par M. NEVACHE, Secrétaire général de la Préfecture, assisté de :

- M. LAVRUT, Directeur de la Réglementation et de l'Environnement,
- Mme MSIKA, Chef du bureau de l'environnement et de la prévention des risques,
- M. BÜRGER, Adjoint,
- Mme PHAN DANG, Rédactrice.

Étaient présents

(Arrêté préfectoral de composition modifié du 28/04/2008)

Collège « Administration »		
STIIC	Mme LE FLOHIC	Commissaire inspecteur
	M^{lle} POLVECHE	Commissaire inspecteur
DDE 94	M^{lle} PATRICE	Service Environnement et Réglementation
DDASS 94	M^{lle} TAURINES	Service Santé Environnement
Collège « Élus »		
Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	M. BELABBAS	Maire Adjoint
	M. MAYET	Maire Adjoint
	M. LECLERCQ	Conseiller Municipal
	Mme LOICHOT	Conseillère Municipale
	M. PRAT	Conseiller Municipal
	M. STAMPFLER	Chargé de mission
Mairie de PARIS	M. POIGNARD	Chargé de mission
SYCTOM	M. CAMY-PEYRET	Directeur Général des Services
	M. COUTARD	Directeur Général des Services Techniques
	M. FOURNET	Direction des Équipements Industriels
	Mme MAUVILLAIN	Direction des Équipements Industriels
	M. VACHEY	Direction des Équipements Industriels
	Mme FRADIN	Prévention Déchets
	Mme LEJEUNE	Prévention Déchets

.../...

Collège «Exploitant »		
TIRU (Siège)	Mme PERRIER-ROSSET	Chef du service environnement et sécurité
	M. BOISSEAU	Directeur Technique
TIRU (Usine d'IVRY)	M. BOUDREAU	Directeur d'exploitation IVRY
	M. LECOINTRE	Directeur d'exploitation IVRY (successeur)
	M. GOUJET	Ingénieur environnement
SITA SUEZ Ile-de-France	Mme ROUSSEAU	Directrice Agence
	M. MARTIN	Directeur d'exploitation IVRY
Collège «Associations »		
Association À Suivre	Mme DE LA ROCHE	Représentante

Absents excusés

- Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France (DIREN)
- Conseil Régional Ile-de-France
- Association du Petit Ivry Contre le Bruit et pour la Qualité de la Vie
- Association Consommation, Logement et Cadre de Vie
- Association Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
- Association Nature & Société
- Association Rudologie & CO



Ordre du jour :

- ① **Rapports annuels d'activités**
- ② **Respect de l'arrêté préfectoral d'exploitation modifié du 16 juin 2004 (Incident du 5 août 2007, et contrôle des effluents)**
- ③ **Débat et questions diverses**
- ④ **Visite du site.**



M. Le Secrétaire Général introduit la séance. Il remercie le Directeur Général du SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne) et les directeurs d'établissement des sociétés TIRU et SITA d'accueillir sur le site d'Ivry-sur-Seine la 6^{ème} réunion de la CLIS (commission locale d'information et de surveillance), recomposée par arrêté préfectoral du 28 avril 2008, à la suite des changements intervenus dans les collèges « élus » et « associations ».

En rappelant l'ordre du jour susvisé, il mentionne que les DIP (Documents d'information du public) transmis avec la convocation concernent les années 2006 et 2007 puisqu'en 2007 la CLIS n'a pu être réunie pour examiner le bilan 2006, aux motifs que les services de l'Etat ont été largement mobilisés par le suivi des 2 sites SEVESO seuil haut du département, les dépôts pétroliers BP de Vitry et GPVM de Villeneuve-le Roi dont les plans de prévention des risques technologiques doivent être incessamment prescrits, et que de surcroît, s'est greffée sur un programme déjà chargé, la mise en place d'instances locales de concertation pour 2 sites SEVESO seuil bas, SANOFI à Vitry-sur-Seine et le SIAAP à Valenton, pour tenir compte de l'émergence de problématiques environnementales très spécifiques.

Pour autant, le dialogue entre les services de l'Etat, le SYCTOM, et les exploitants n'a jamais été interrompu. Ainsi, les résultats des mesures d'auto surveillance en continu des rejets atmosphériques de l'UIOM sont régulièrement transmis par le groupe TIRU et dûment analysés par le STIIC, au regard des prescriptions édictées par l'arrêté préfectoral d'exploitation du 16 juin 2004 modifié le 26 décembre 2005, ajoutant, à ce sujet, que TIRU devra faire le point sur les rejets non conformes (principalement en monoxyde de carbone) relevés au titre des 3 premiers trimestres de 2007, ainsi que sur l'incident du 5 août 2007 ayant provoqué un rejet accidentel de fumées non traitées.

Enfin, au titre des questions diverses, il souhaite, sans vouloir interférer avec la réunion du comité de pilotage du SYCTOM prévue le lendemain au même endroit, et à laquelle l'Etat sera représenté par la DDE et le STIIC, que le syndicat dise quelques mots sur la réflexion qu'il mène sur les conditions de maintien sur place de l'activité de traitement de déchets de l'usine d'incinération d'Ivry qui a près de 40 ans d'âge. Il a bien noté que ce projet s'inscrit dans une logique de développement durable puisque seront privilégiés à la fois l'intégration urbaine et architecturale, les transports alternatifs et les procédés de traitement et valorisation énergétique.

Après avoir demandé à l'assemblée la validation du compte rendu de la réunion du 23 octobre 2006, il prend l'engagement de réunir la CLIS a minima une fois par an, et propose de passer au premier point de l'ordre du jour.



I – Présentation des rapports d'activité 2006 & 2007 de l'UIOM TIRU d'Ivry/Paris XIII

M. Boudreau, Directeur de l'usine TIRU précise qu'il ne reviendra pas sur les résultats de l'année 2006, arguant que ceux-ci sont disponibles sur le site du SYCTOM. Il présente une synthèse des rapports 2006 & 2007.



Présentation CLIS

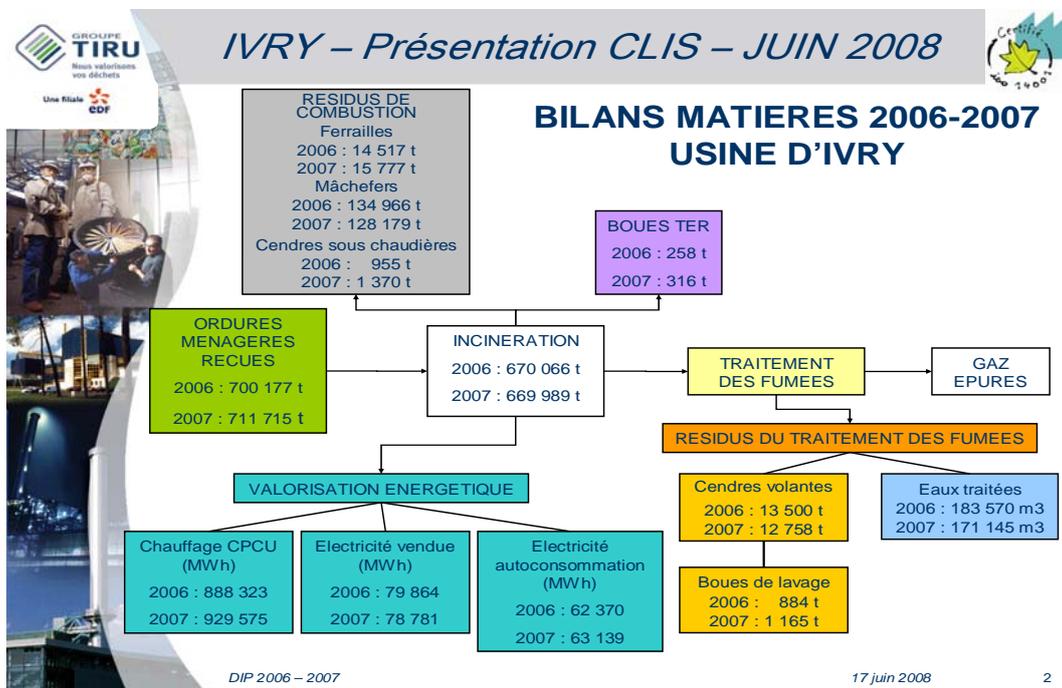


Rapport d'activité 2006 et 2007

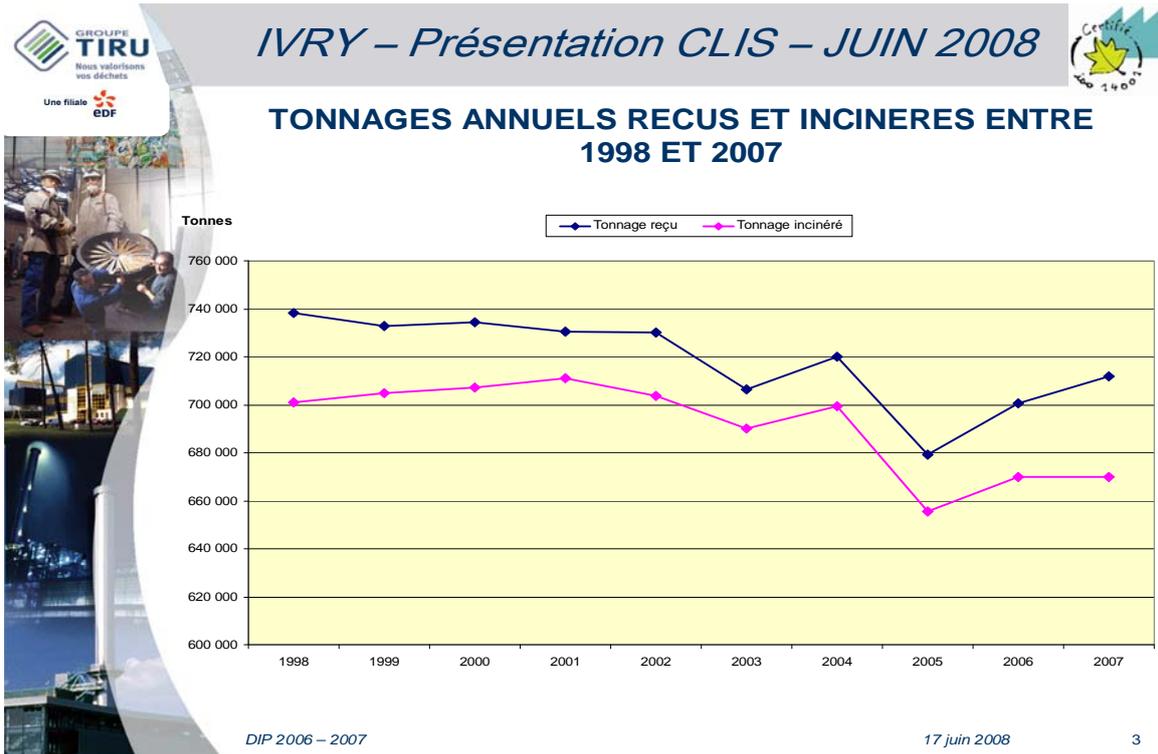
UIOM d'Ivry sur Seine



DIP 2006 – 2007
17 juin 2008
1



Il mentionne que les chiffres sont sensiblement similaires, à l'exception des résultats sur la valorisation énergétique en légère augmentation pour le chauffage CPCU.



Il rappelle ensuite les différentes mesures et aménagements réalisés pour la mise en conformité des rejets de l'usine :

1- Pour respecter les seuils de moyennes journalières des rejets atmosphériques applicables depuis 2006 :

- ⊕ NO_x : 80 mg/Nm³ ⇒ Ajout DéNO_x catalytique
- ⊕ SO₂ : 50 mg/Nm³ ⇒ Ajout injection de soude dans les laveurs
- ⊕ Dioxines et Furannes : 0,1 ng/Nm³ ⇒ Ajout Dédiox catalytique
- ⊕ Poussières : 10 mg/Nm³ ⇒ Ajout de champs électrofiltres supplémentaires.

Les autres paramètres sont maîtrisés par le traitement initial : HCl (Acide Chlorhydrique), HF (Acide fluorhydrique), COT (composés organiques totaux), métaux lourds...

2- Pour assurer le suivi environnemental des retombées ⇒ Mise en place de collecteurs de précipitation.

3- Pour respecter le paramètre de combustion ⇒ Démarrage des fours au bois

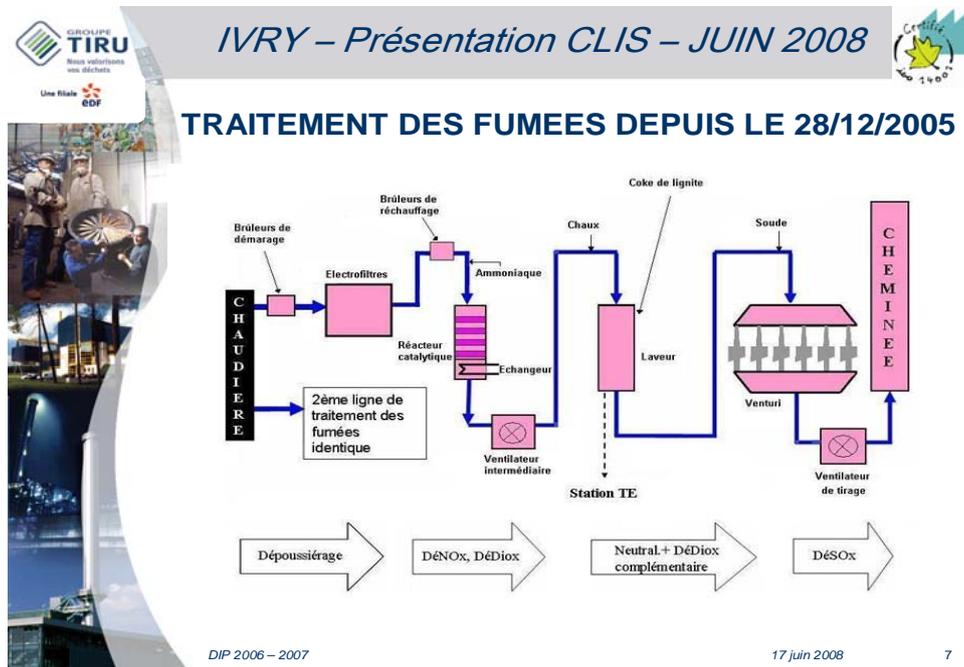
Les gaz de combustion des ordures ménagères doivent être portés à une température supérieure ou égale à 850°C pendant 2 secondes, même dans les conditions de combustion les plus défavorables que l'on puisse prévoir (donc y compris pendant les phases de démarrage ou d'arrêt). Or, il est impossible de mettre en place des brûleurs d'appoint en raison du volume unique des fours de l'UIOM d'IVRY/PARIS.

TIRU et SYCTOM ont par conséquent dû rechercher un combustible « propre » en l'occurrence le bois, pour les phases transitoires de démarrage. Une étude sur le démarrage au bois a donc été réalisée par le SYCTOM, comme suit :

- Mesures de dioxines à chaque essai,
- Mesure notamment des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), des PCB (polychlorobiphényles), des Phénols, des Chlorophénols, du Benzène, du Chlorobenzène, des Métaux lourds,
- Essai de différentes formules de bois (palettes broyées, broyats de divers bois, plaquettes forestières, écorces + chutes de découpe de chêne)
- Mise en service de l'ensemble des équipements de traitement des fumées avant l'allumage du bois.
- Mesures des mêmes polluants pendant un démarrage avec brûleurs au fioul réalisé en juillet 2006 sur un autre site.

Les études de démarrage au bois réalisées par le SYCTOM, ont permis de conclure que :

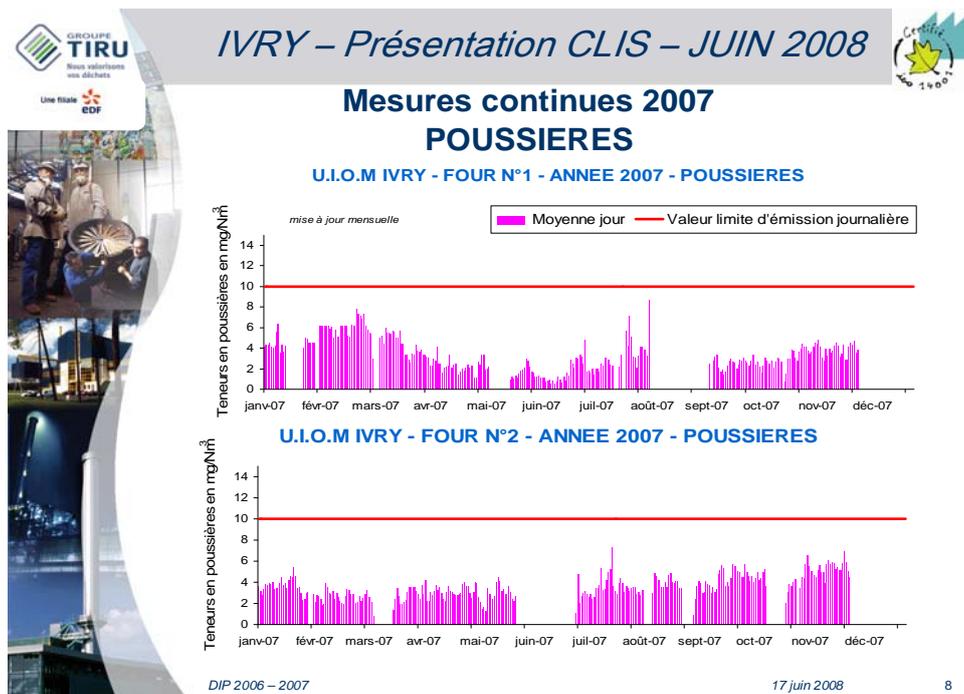
- les exigences de l'arrêt d'exploitation sont respectées,
- les concentrations en dioxines et furannes, PCB, NO_x, métaux lourds, benzène, chlorobenzène et formaldéhyde sont inférieures, voire très inférieures, à celles mesurées lors des démarrages au fioul,
- les concentrations en HCl, poussières, SO_x, phénol et chlorophénol sont du même ordre de grandeur, voire inférieures, à celles mesurées lors des démarrages au fioul,
- les concentrations en CO sont supérieures à celles mesurées lors des démarrages au fioul.



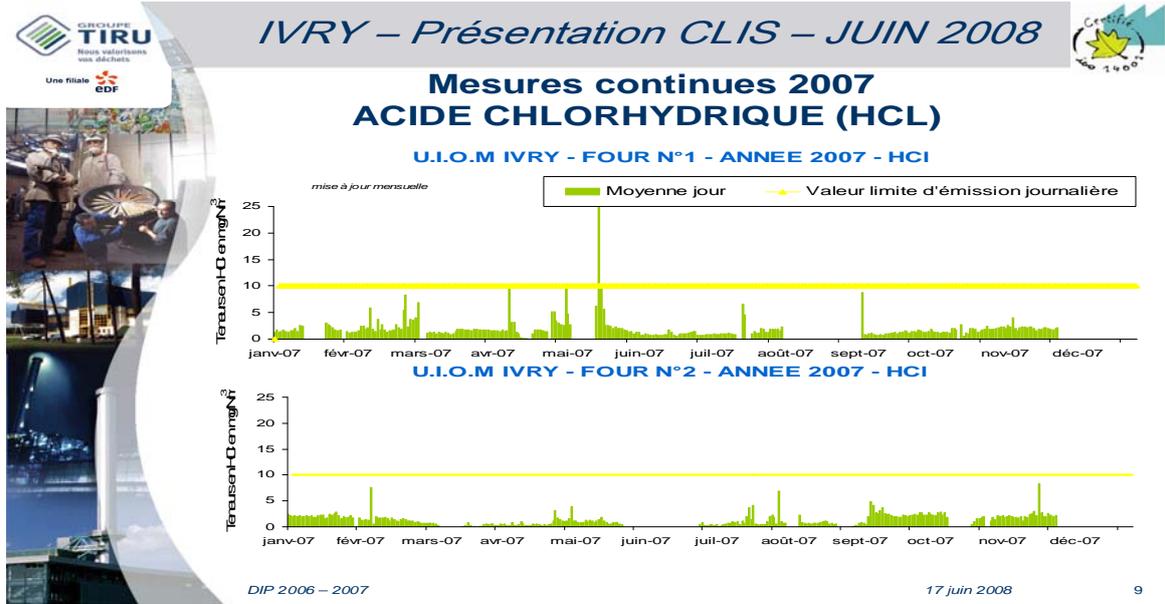
Commentaire : le projet innovant de brûleurs en sortie de chaudière pour l'arrêt et le démarrage au bois, atypique à l'usine d'Ivry, a demandé beaucoup d'efforts et de difficultés techniques d'adaptation pour parvenir aux résultats précités.

M. Boudreau aborde ensuite les résultats des mesures continues sur les rejets du four n°1 et du four n°2, pour l'année 2007.

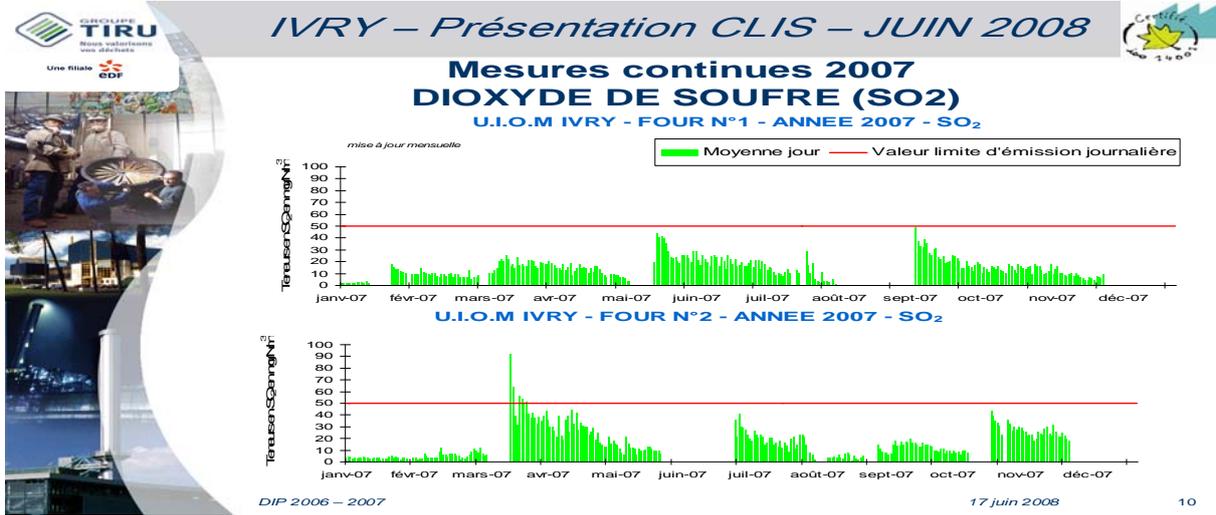
Les teneurs en poussières ↓



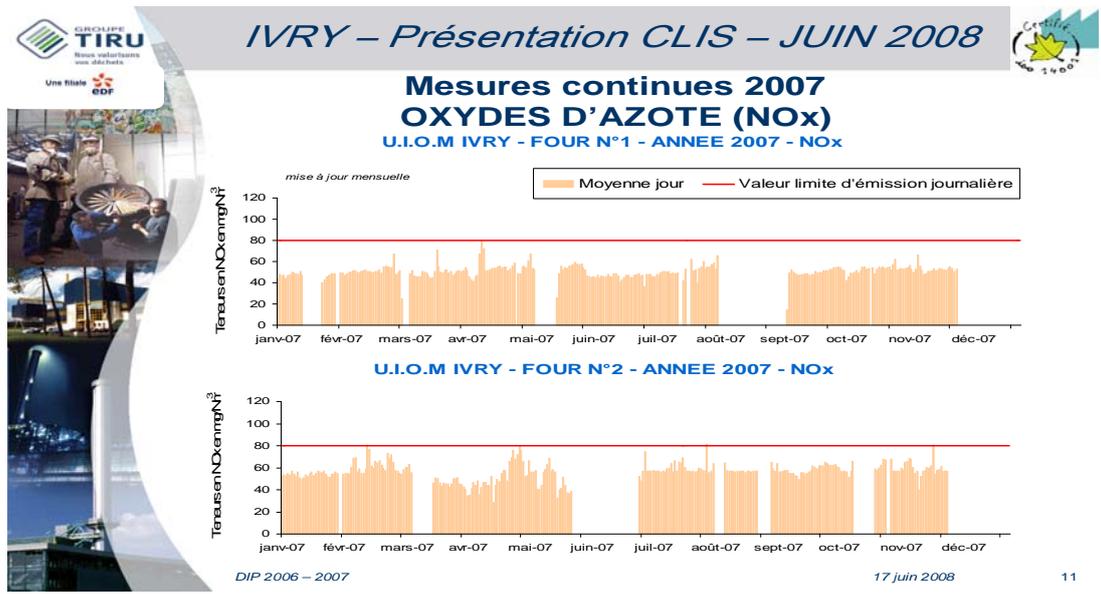
Les teneurs en acide chlorhydrique ou HCl ↓



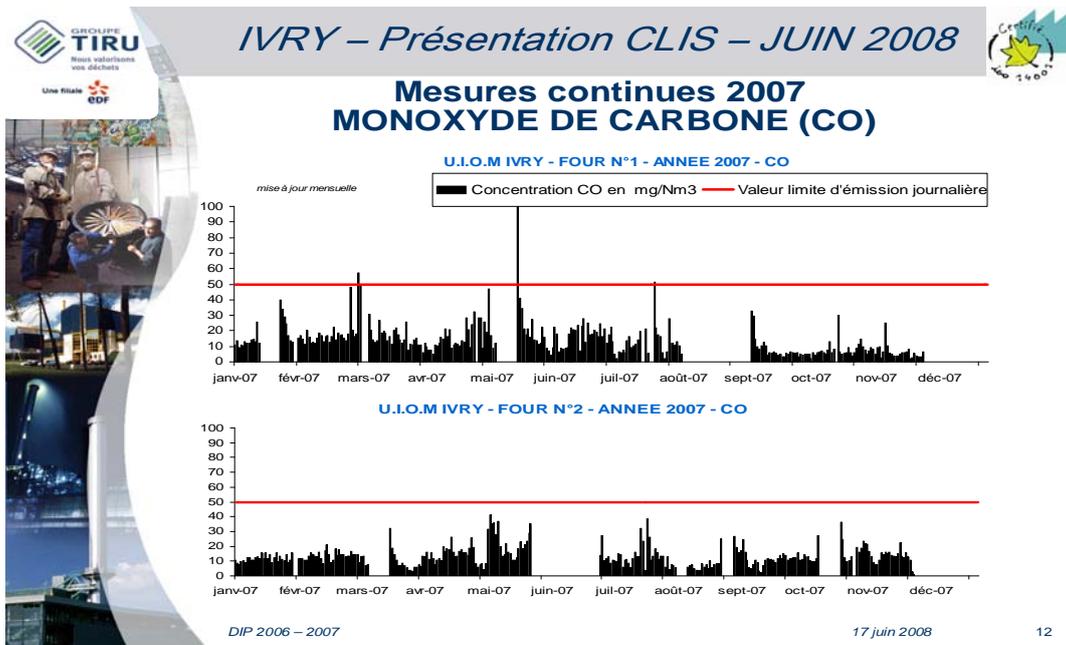
Les teneurs en dioxyde de soufre (SO₂) ↓



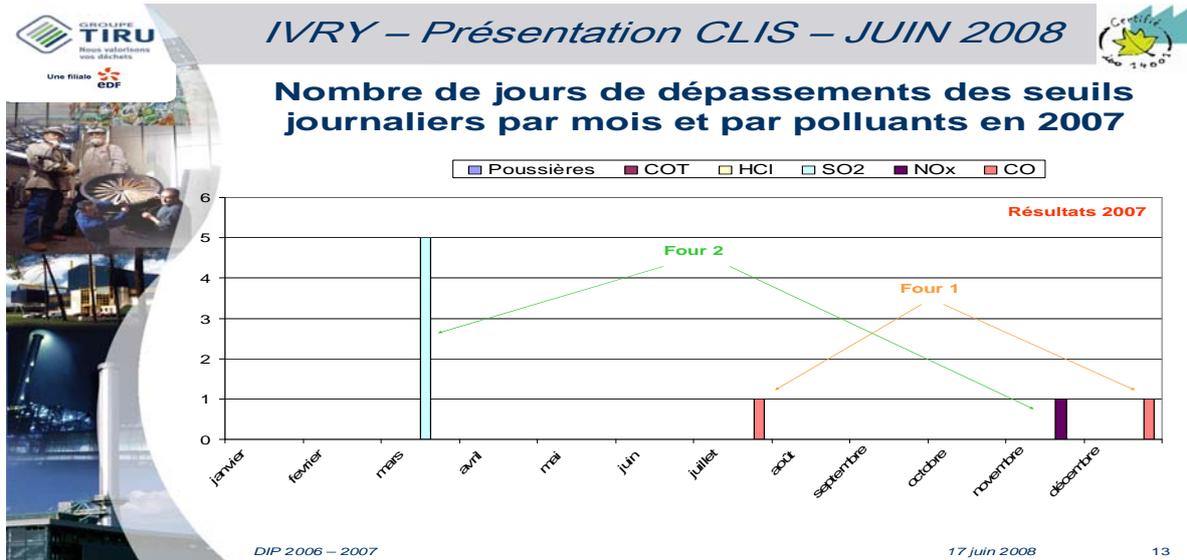
Les teneurs en oxydes d'azote ou No_x ↓



Les teneurs en monoxyde de carbone (CO) ↓



M. Boudreau commente alors le tableau des dépassements pour 2007 des seuils ↓



IVRY – Présentation CLIS – JUIN 2008

Synthèse des résultats d'analyse des rejets atmosphériques 2006 et 2007

POLLUANTS	Moyenne annuelle des analyses en continu		Moyenne annuelle des contrôles périodiques trimestriels		Valeurs limites jour applicables depuis le 28/12/2005	Valeurs limites semi-horaires applicables depuis le 28/12/2005
	2007	2006	2007	2006		
	mg/Nm ³ (*) à 11 % de O ₂ sur gaz sec					
poussières	3,6	3,1	5,8	4,1	10	30
acide chlorhydrique (HCl)	1,8	1,3	3	0,8	10	60
anhydride sulfureux (SO ₂)	15,9	15,5	20	22	50	200
monoxyde de carbone (CO)	14,4	11,8	17,8	19,1	50	150 (**)
oxydes d'azote (NO _x)	53,8	56,6	62,7	53,5	80	160
acide fluorhydrique (HF)	-	-	0,2	0,2	1	4
composés organiques exprimés en carbone total	0,4	0,6	1,6	3,3	10	20
cadmium + thallium (Cd + Tl)	-	-	0,005	ND	0,05 (***)	
mercure (Hg)	-	-	0,001	0,0043	0,05 (***)	
Total des autres métaux lourds : antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	-	-	0,15	0,112	0,5 (***)	

(*) mg/Nm³ = milligramme par normal mètre cube de gaz
(**) valeur limite 10 mn pour le CO
(***) moyenne mesurée sur une période d'échantillonnage

DIP 2006 – 2007

17 juin 2008

14

Commentaires sur les résultats des mesures en continu et les dépassements ↓

M. Névache demande des explications sur les variations importantes observées sur certains polluants.

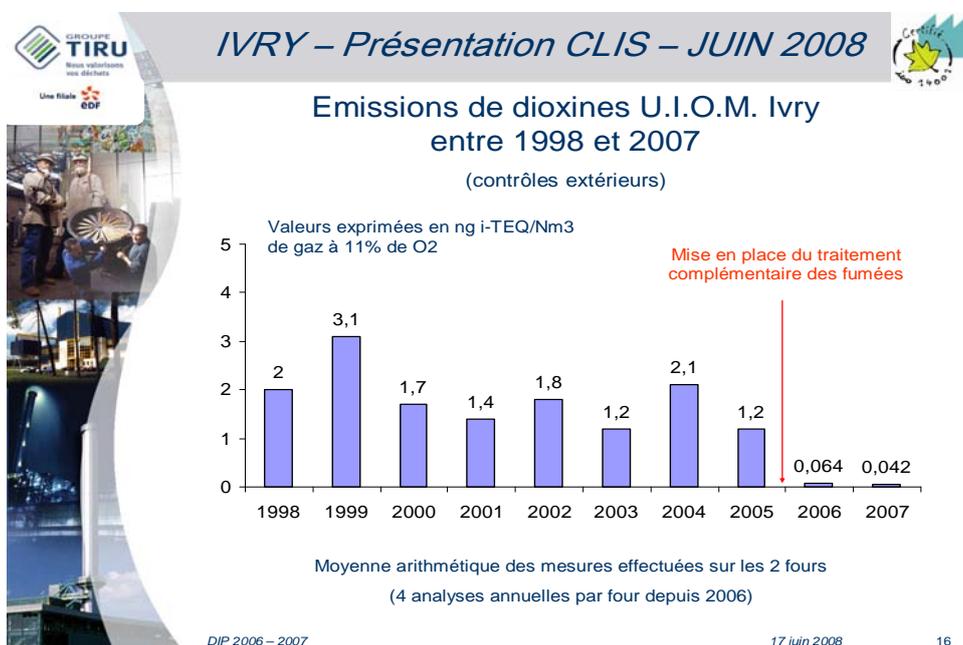
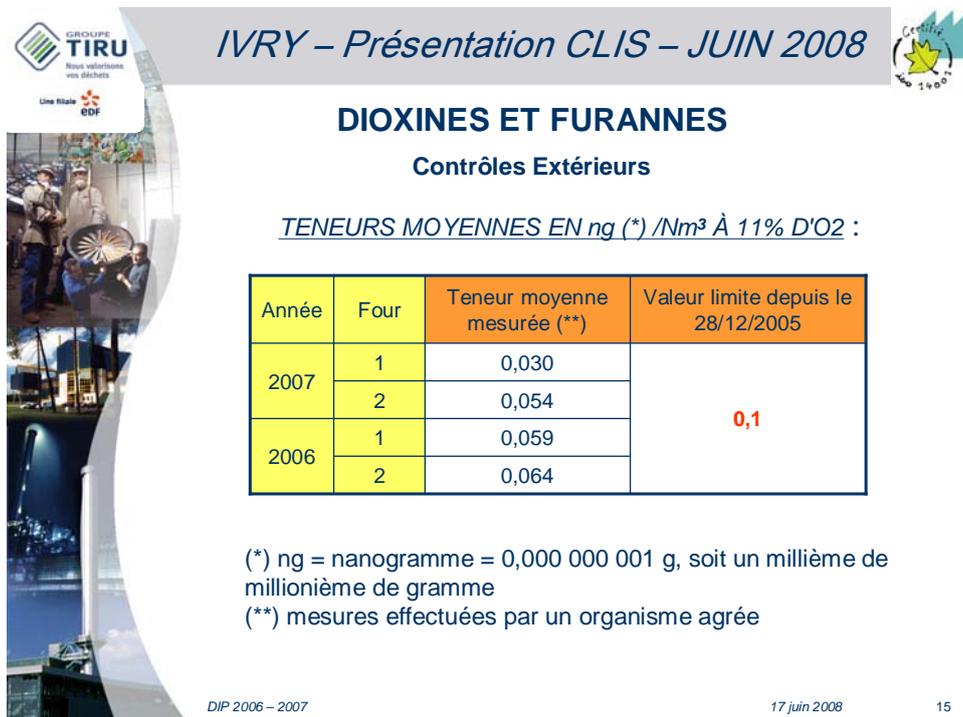
M. Camy-Peyret précise que ces variations sont normales compte tenu de l'hétérogénéité des déchets, et que le SYCTOM réfléchit actuellement sur de nouvelles technologies de tri des déchets les plus polluants, comme le plâtre qui conduit à l'émission de soufre dans les rejets gazeux lorsqu'il est incinéré. Une filière de valorisation spécifique au plâtre doit être développée, ce type de déchet n'étant pas acceptable en décharge, car continuant de se transformer.

Mme Loichot, Conseillère Municipale, exprime son étonnement quant au brûlage des plâtres. Tout le monde sait que les ¾ des gens ne trient pas et que le plâtre est considéré comme une ordure ménagère...

M. Névache ajoute qu'à la station d'épuration des eaux urbaines de Valenton, le SIAAP rencontre des problèmes de dépassements liés à des rejets illicites de polluants difficilement contrôlables.

M. Boisseau, Directeur Technique TIRU, précise qu'il est donc important qu'il existe une marge de sécurité entre le seuil limite réglementaire et les valeurs observées en exploitation. Cette question est en débat actuellement au niveau européen dans le cadre de la révision de la directive IPPC (Integrated prevention pollution control - 96/CE).

Les teneurs en dioxines et furannes ↓



Suivi des retombées atmosphériques

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation du 16 juin 2004, un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement est en place :

- Détermination des lieux où l'impact de l'installation est supposé être le plus important (selon la méthodologie élaborée par l'INERIS)
- Installation de collecteurs de type jauge
- Mesures des retombées de dioxines, furanes et métaux lourds



Légende :

- UIOM d'Ivry
- Jauges



DIP 2006 – 2007

17 juin 2008

18

Suivi des retombées atmosphériques

Résultats 2007

	Dépôt total des métaux solubles et insolubles (Zn non compris) en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$		Dépôt total des PCDD/F en pg ITEQ/ m^2/jour	
	détecté	maximum	détecté	maximum
J25	46.92	48.63	1.41	1.7
J28	32.6	36.89	0.95	0.99
J7'	30.57	35.79	2.85	3.01
J6	24.16	27.09	0.89	1.32
J27	57.9	62.98	0.62	0.65
J30	36.69	42.57	2.59	3.08
J29	46.52	52.81	1.36	1.44
J2	252.1	255.33	1.08	1.12
J5	30.95	36.02	1.25	1.96
J26	39.67	44.2	2.75	2.86
Moyenne	59.81	64.23	1.58	1.81
Minimum	24.16	27.09	0.62	0.65
Maximum	252.1	255.3	2.85	3.08

Pas d'écart notable entre les mesures réalisées au voisinage de l'usine et celles des points témoins situés hors de la zone d'influence de l'usine (à l'exception du point J2 situé à Romainville)

DIP 2006 – 2007

17 juin 2008

19

M. Boisseau, précise que les relevés des retombées atmosphériques d'Ivry sont effectués aux jauges J 6 et J 27.

M. Camy-Peyret observe que les retombées mesurées peuvent être impactées par de fortes teneurs en métaux lourds dues à des brûlages illicites de métaux, de feux de poubelles, des retombées d'autres usines (comme celles de Sanofi à Romainville, etc.) qui ne sont pas du fait de l'UIOM d'Ivry/Paris XIII.

Il se montre, en tout état de cause, relativement satisfait des résultats sur les teneurs en polluants, notamment sur les dioxines et furanes, qui restent en dessous des seuils réglementaires, à l'exception des dépassements en CO en 2007, sanctionnés par une mise en demeure préfectorale.

M. Boudreau aborde la mise en demeure par arrêté préfectoral (Point 2 de l'ordre du jour) :

Le préfet du Val de Marne a mis en demeure l'exploitant (TIRU), par arrêté préfectoral du 30 janvier 2008, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour remédier aux non-conformités relevées par le STIIIC dans son rapport de synthèse du 13 décembre 2007, et de respecter les prescriptions correspondantes de son arrêté préfectoral d'exploitation dans un délai de 3 mois.

Non-conformités et éléments de réponse ↓

1^{ère} non-conformité : Lors des arrêts fortuits des installations, l'exploitant n'a pas toujours mis en place les moyens nécessaires à l'alimentation des fours au bois pendant la phase d'extinction, qui s'est donc faite aux OM (ordures ménagères) ⇒ Réponses apportées par l'industriel :

- ✓ Cette situation est acceptable uniquement pour les arrêts d'urgence lors desquels l'arrêt du four doit être immédiat pour des questions de sécurité.
- ✓ Une consigne a été établie et adressée au Préfet, explicitant les conditions d'arrêt fortuit et d'arrêt d'urgence ainsi que les modes opératoires s'y rattachant.
- ✓ Un stockage de bois est dorénavant constitué sur le site, en quantité suffisante pour assurer un arrêt classique (120 tonnes).
- ✓ Tous les arrêts d'urgence donneront lieu à une information sans délai au STIIIC.

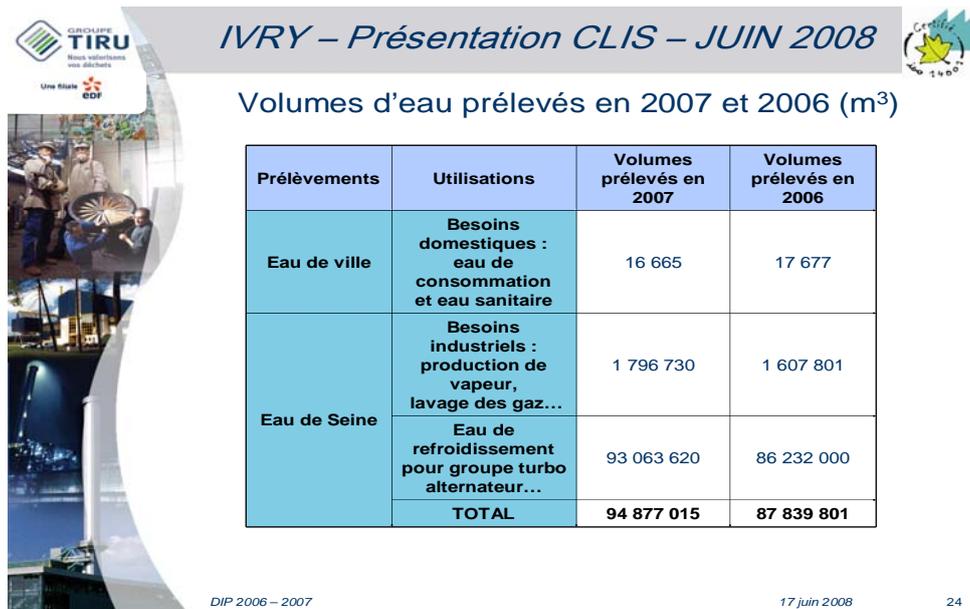
2^{ème} non-conformité : L'exploitant n'a pas arrêté le four en 2007 alors que plus de 7 moyennes 10 min de CO dans la journée avaient dépassé le seuil réglementaire de 150mg/m³ (soit plus de 5% des mesures sur 24h). ⇒ Réponses apportées par l'industriel :

- ✓ La consigne envoyée au préfet, explicitant les conditions d'arrêt fortuit et d'arrêt d'urgence, précise les modalités d'arrêt au bois au 8^{ème} dépassement dans une journée du seuil de la moyenne 10 min de CO.
- ✓ Ces nombreux dépassements faisaient suite à des problèmes de combustion des OM. De nombreux essais et modifications de réglages d'injection d'air primaire et secondaire ont permis de régler le problème dès le mois d'août. Depuis, un nombre plus limité de dépassements est observé.

3^{ème} non-conformité : 10 moyennes journalières par an peuvent être écartées au maximum pour cause de mauvais fonctionnement ou d'entretien du système de mesure en continu. Cependant, en 2007, 22 moyennes journalières n'ont pas été validées sur défaut d'analyseur sur le four 1 pour les mesures de poussières ⇒ Réponses apportées par l'industriel :

- ✓ L'exploitant a passé commande de deux analyseurs de poussières pour la redondance de ces mesures pour les deux fours. Le premier sera mis en service en juin 2008 et le second en septembre 2008.
- ✓ En complément, la maintenance par la société Environnement SA des équipements existants a été renforcée.

M. Boudreau aborde le problème de l'eau



M. Névache tient à préciser qu'une dérogation définitive pour rejeter de l'eau à plus de 30°C dans la Seine ne peut en aucun cas être accordée par les services de l'État, sauf par un arrêté préfectoral d'urgence si la situation l'exige.

M. Camy-Peyret signale que l'usine future n'aura plus besoin de pomper l'eau de la Seine pour refroidir la turbine car celle-ci sera refroidie par l'air ambiant. Il prend acte qu'en période estivale il y a certes moins de déchets mais que si en période de canicule les installations doivent fonctionner au ralenti alors que le stockage en fosse ne peut être long, les transports par camions en décharge risquent d'augmenter.

M. Boudreau reprend sa présentation.

Tableau des dépassements des rejets liquides 2006 et 2007 ↓

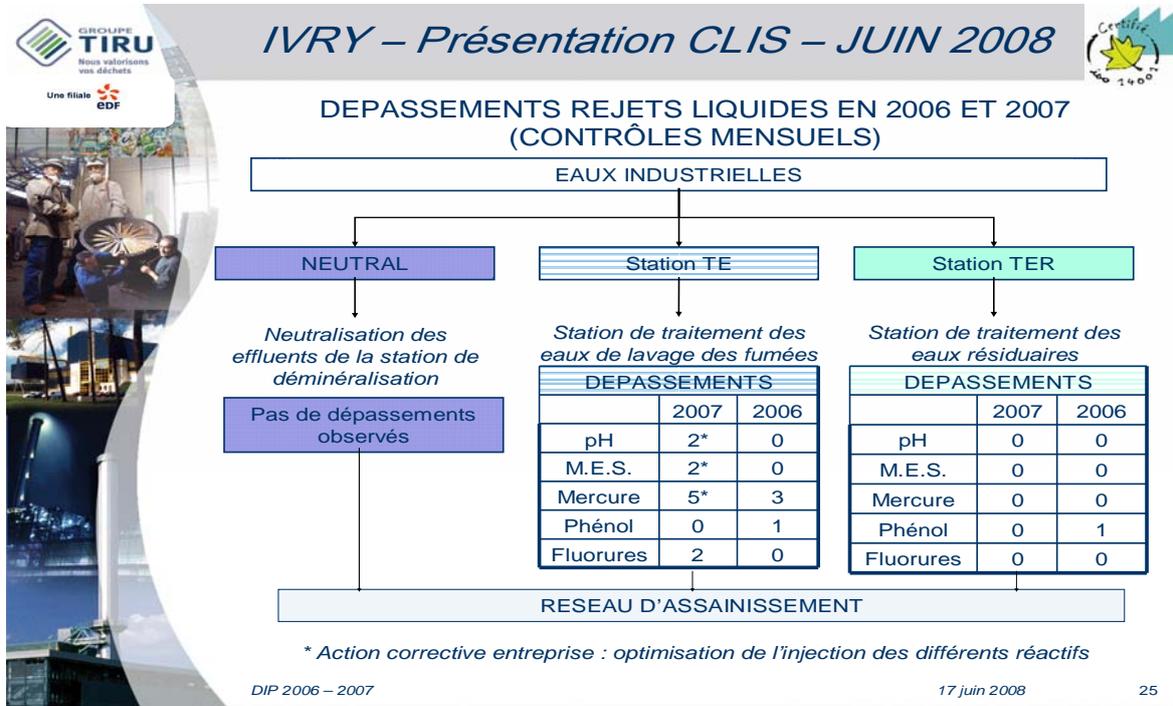
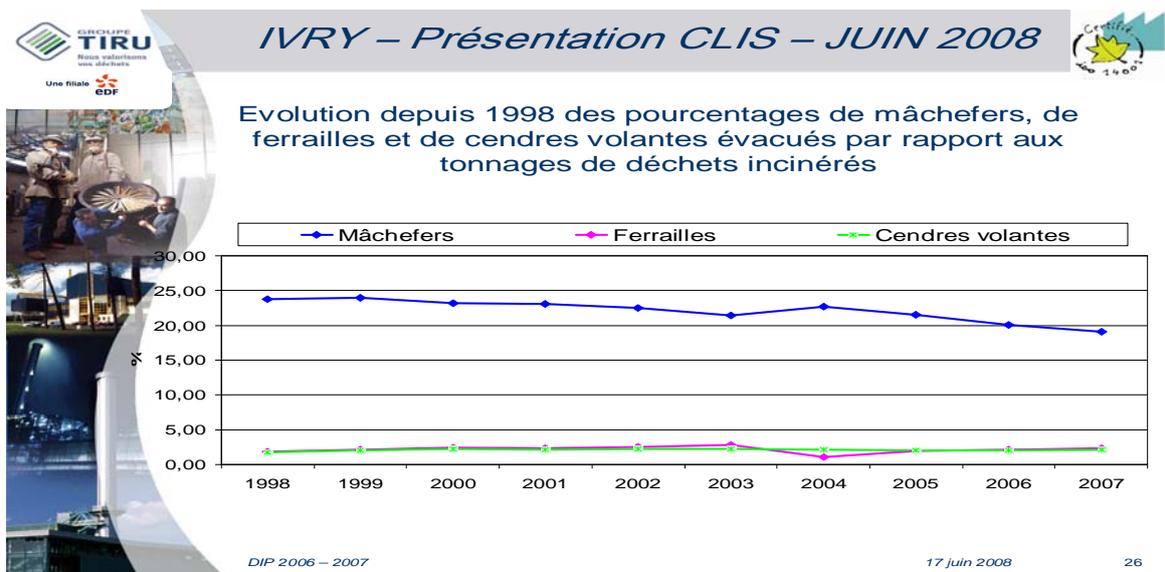
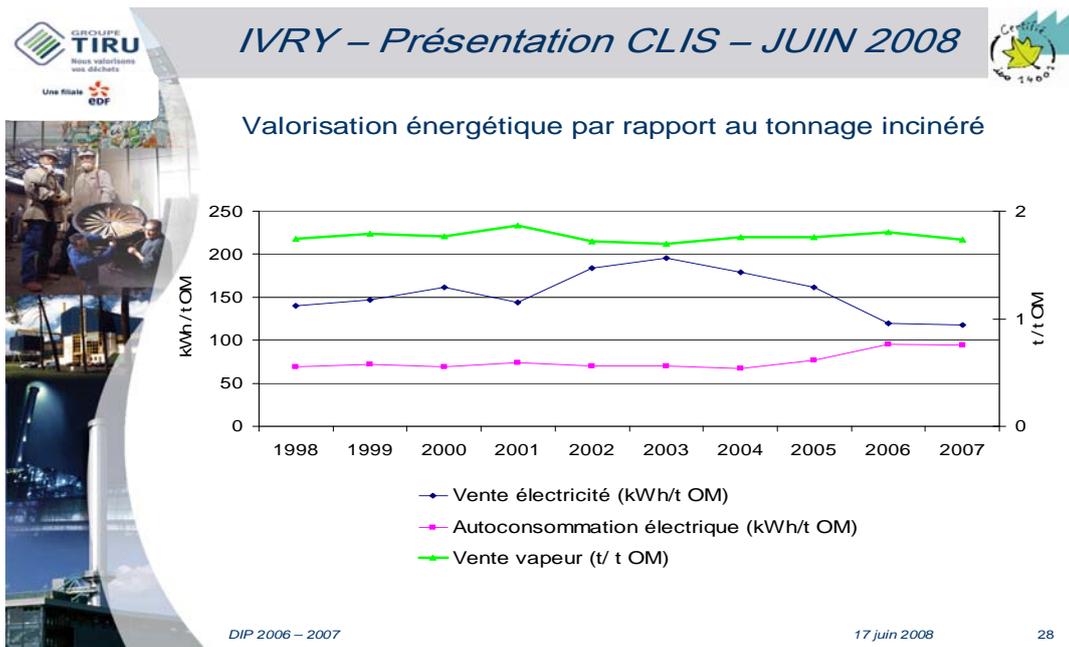
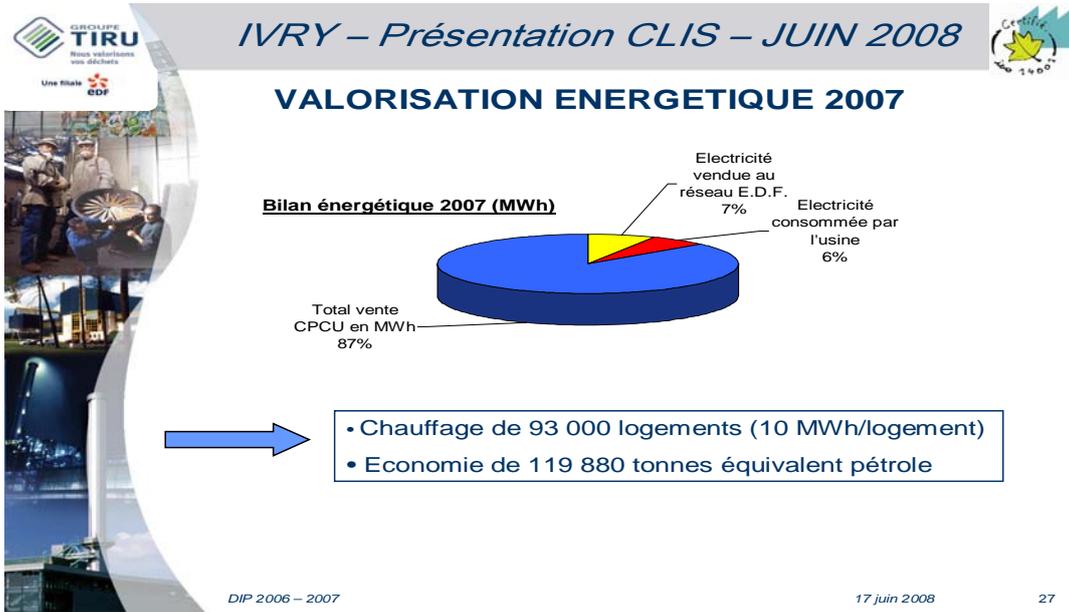


Tableau de suivi des mâchefers et des cendres volantes ↓



M. Camy-Peyret explique que les mâchefers ou résidus issus de l'incinération ont évolué avec la nature des déchets incinérés moins chargés en acier (trié) ou en verre (trié).

M. Boudreau informe l'assemblée sur la valorisation énergétique ou conversion en électricité de l'énergie produite par l'incinération ↓



M. Camy-Peyret remarque que la valorisation énergétique peut sembler intéressante au regard de la crise actuelle de pétrole. Il observe cependant, pour prendre l'exemple de la Suisse ou de l'Allemagne, qui ont réduit la quantité annuel de déchets par habitant à 250Kg, le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, et la France est en retard la dessus.

M. Boudreau commente les incidents d'exploitation, en particulier les bruits de soupapes.



GROUPE TIRU
Nous valorisons vos déchets

Une filiale EDP

IVRY – Présentation CLIS – JUIN 2008



INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX 2007

5 incidents d'exploitation ayant eu pour conséquence :

- l'émission de fumées non traitées vers l'extérieur (5 cas)
- des nuisances olfactives (1 cas)

Date	Nature de l'incident
27 avril	Déclenchement du groupe turbo alternateur ayant pour conséquence l'arrêt de l'ensemble des lignes de traitement des fumées → émission de fumées non traitées à l'atmosphère pendant 30 min
4 mai	Désamorçage des pompes d'eau de Seine ayant pour conséquence l'arrêt de l'ensemble des lignes de traitement des fumées → émission de fumées non traitées à l'atmosphère pendant 1heure
10 mai	Désamorçage des pompes d'eau de Seine ayant pour conséquence l'arrêt des lignes de traitement des fumées d'un four (autre four à l'arrêt) → émission de fumées non traitées à l'atmosphère pendant 2h30
5 août	Perte d'alimentation électrique des commandes des 2 fours suite à une fuite importante d'eau ayant pour conséquence l'arrêt de l'ensemble des lignes de traitement des fumées → émission de fumées non traitées à l'atmosphère et nuisances olfactives pendant une bonne partie de la journée
21 novembre	Déclenchement des deux lignes de traitement des fumées sur dépression haute au niveau des électro filtres → émission de fumées non traitées à l'atmosphère pendant 30 min

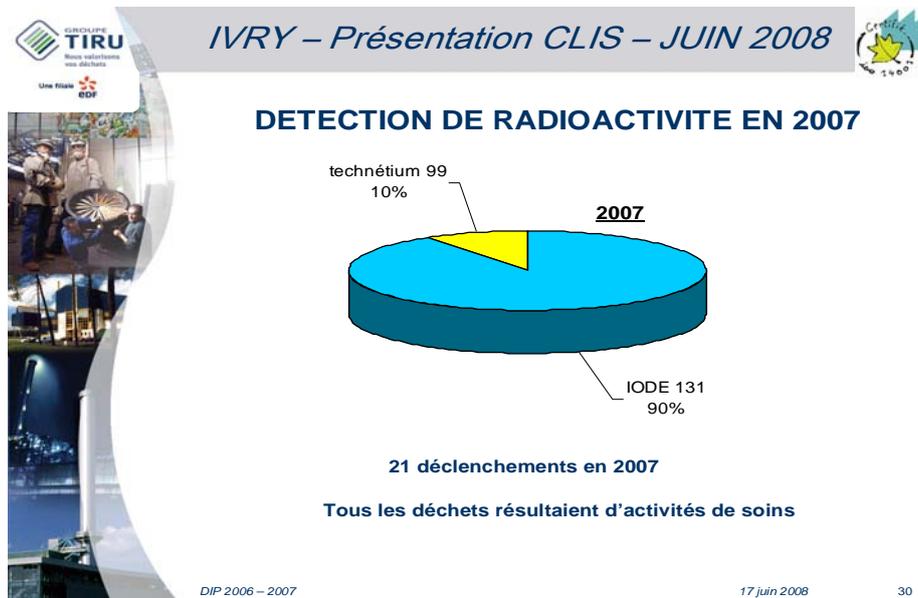
DIP 2006 – 2007
17 juin 2008
29

À la question de Mme Loichot demandant si le bruit de soupape a un rapport avec l'exutoire, M. Boudreau répond que l'exutoire est un moyen de secours sur le circuit des fumées qui s'ouvre pour protéger les équipements de traitement des fumées. Les soupapes sont des organes de sécurité sur le circuit de distribution de vapeur vers la CPCU, qui s'ouvrent en cas de surpression dans la chaudière due à une variation de combustion. La CPCU a les mêmes organes de sécurité. Les ouvertures de soupapes sont peu fréquentes.

Mme Loichot insiste pour dire que le bruit de ces lâchers est très gênant notamment la nuit, pour les riverains.

M. Névache remarque que ce problème a déjà été soulevé lors de la dernière CLIS. Il demande à TIRU de prendre les dispositions pour un suivi régulier de la nuisance et y remédier (Coordonnées, N° de téléphone à appeler pour comprendre la nature de la plainte et retracer le nombre d'appels).

M. Boudreau décrit le **système de détection de radioactivité** mis en place à l'entrée du site ↓



Il explique que le détecteur de radioactivité fonctionne en permanence. Les déclenchements recensés en 2007 sont dus pour la plupart à des déchets d'activités de soins des malades sortant des hôpitaux (Iode 131) et qu'il s'agit donc de déchets à vie courte.

Ivry n'incinère pas de déchets hospitaliers. Lorsque l'alarme du portique de détection de la radioactivité se déclenche, la benne est isolée : le déchet en est extrait par une société spécialisée qui intervient dans un délai de 4h, identifie le déchet et se charge de le conditionner. Le déchet conditionné est stocké sur le site dans l'attente de :

- sa décroissance s'il s'agit d'un déchet à vie courte (soit 3 mois pour de l'iode 131), suivie de son incinération après vérification de la décroissance par la société spécialisée,
- son évacuation par l'ANDRA s'il s'agit d'un déchet à vie longue.



GROUPE TIRU
Nous valorisons vos déchets

Une filiale EDF

IVRY – Présentation CLIS – JUIN 2008



Premiers résultats de janvier à avril 2008

	De janvier à avril 2008	Année 2007
Dépassements rejets gazeux – cumul compteur 60 h (compteur le plus élevé)	3,7 heures	49 heures
Indisponibilité des analyseurs	7 jours	22 jours
Contrôle trimestriel des émissions de dioxines et furannes	0,025*	0,042*
Taux de fréquence**	0	17
Taux de fortuit cumulé	2,59%	3,85%

* Moyenne sur les deux fours des contrôles effectués (1 en 2008 et 4 en 2007)

** Taux de fréquence = $\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

DIP 2006 – 2007
17 juin 2008
31

Au vu du tableau comparatif des résultats ci-dessus, **M. Boudreau** explique que les taux de fortuit correspondent aux arrêts des chaudières non prévus dans le planning.

Il termine son exposé en signalant que TIRU s'attache à réduire l'indisponibilité des analyseurs par une meilleure maintenance des analyseurs par le prestataire Environnement S.A.



M. Leclerc conseiller municipal, exprime sa satisfaction sur l'exposé. Il remarque que si l'incinération des ordures ménagères n'est pas la panacée, elle évite cependant des situations comme celle de Naples. Il souhaite qu'Ivry soit exemplaire.

M. Névache approuve et évoque la période néfaste des UIOM non conformes d'Isère et de Haute-Savoie.

Mme Loichot, admet que des avancées technologiques ont été faites au niveau des normes de rejets des UIOM, il faut rester vigilant car les fumées rejetées ne sont pas constituées que de vapeur d'eau ! Elle considère que la CLIS est une avancée démocratique et en tant qu'élue souhaite que la transparence continue et soit comprise et assumée par les habitants.

M. Mayet la CLIS a été sollicitée par le maire d'Ivry pour permettre justement aux élus de relayer l'information auprès des habitants, notamment, si un projet tel que celui d'ici était envisagé à IVRY.

M. Névache évoque les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) constitués sur les dépôts pétroliers à risques SEVESO II haut et leur rôle essentiel dans la concertation et la participation des différentes parties prenantes – notamment les riverains – pour la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques. La CLIS d'Ivry est également importante pour la promotion d'une information du public la plus transparente possible sur les conditions d'acceptabilité des installations d'incinération en environnement urbain.

M. Camy-Peyret dit que le SYCTOM est lui-même très demandeur de CLIS pour ses unités d'incinération.

M. Névache, remercie les différents intervenants et donne la parole aux exploitants de SITA SUEZ Ile-de-France.



II – Présentation des rapports d'activité 2006 & 2007 du centre de tri et de valorisation de déchets de SITA SUEZ Ile-de-France

Mme Rousseau, Directrice d'Agence, rappelle que le **centre de tri et la déchetterie*** sont la propriété du SYCTOM et ont été mis en service en mars 1997. L'exploitation du site a été confiée dans un premier temps à la société TIRVED, puis, à compter du 1^{er} janvier 2005, à la société SITA SUEZ Ile-de-France.

*Le centre de tri et la déchetterie sont autorisés et réglementés au titre des ICPE, par l'arrêté préfectoral d'exploitation du 9 janvier 1995.

1 - Présentation du fonctionnement du centre de tri :

La capacité totale du centre de tri autorisée par l'arrêté préfectoral d'exploitation est de 90.000 tonnes par an (36.000 tonnes par an de matériaux issus des collectes sélectives + 54.000 tonnes par an d'encombrants).

Le centre de tri fonctionne 5 jours par semaine du lundi au vendredi en 3 postes. Les déchets sont réceptionnés sur le centre de tri de 6h à minuit du lundi au samedi.

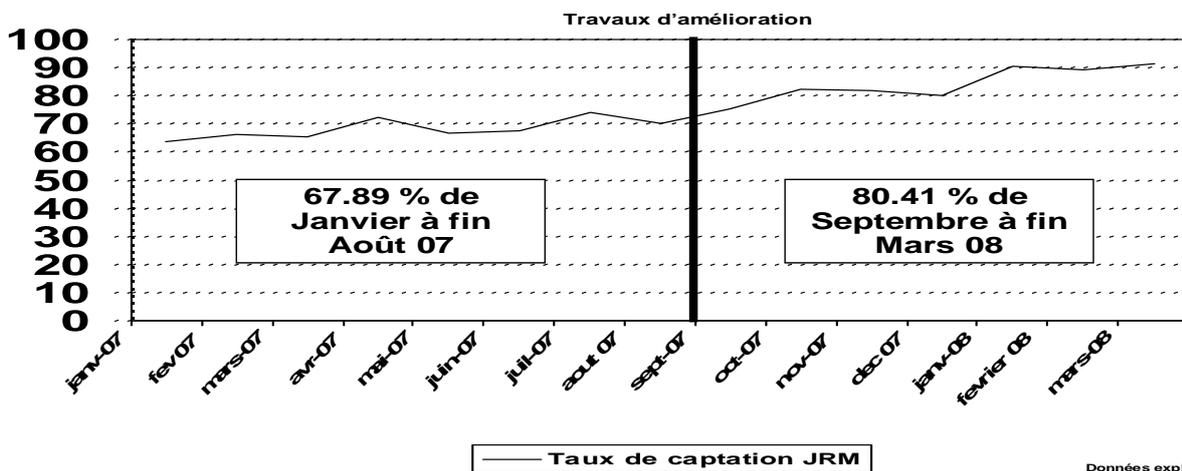
Le fonctionnement du centre de tri est assuré par 2 équipes SITA IDF (77 personnes) et 1 équipe d'insertion SITA REBOND (26 personnes).

Des travaux pour améliorer la chaîne du tri valorisation des magazines ont été réalisés en 2007 :

- Installation d'une nouvelle machine de tri optique sur la chaîne des corps plats,
- Réduction de la taille des mailles du trommel,
- Ajout d'une table de tri dans la cabine principale,
- Modification des réglages de la machine de tri optique existante.

L'objectif étant de réduire la production de gros de magasin et d'augmenter le taux de captation de JRM.

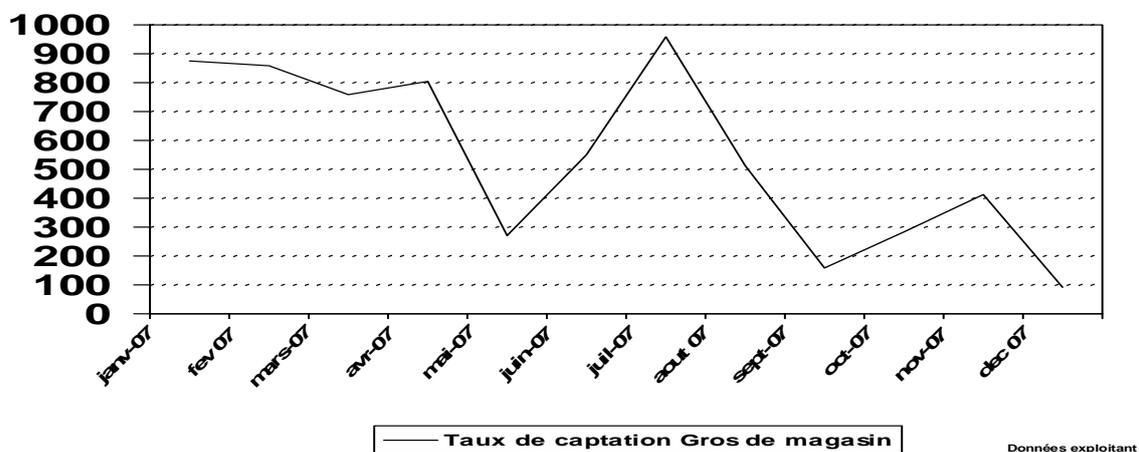
LES TRAVAUX – 2007 – Impact sur la production



17/06/08 | SITA IDF – CLIS Centre de tri et Déchetterie – SYCTOM IVRY 12



LES TRAVAUX – 2007 – Impact sur la production



17/06/08 | SITA IDF – CLIS Centre de tri et Déchetterie – SYCTOM IVRY 13

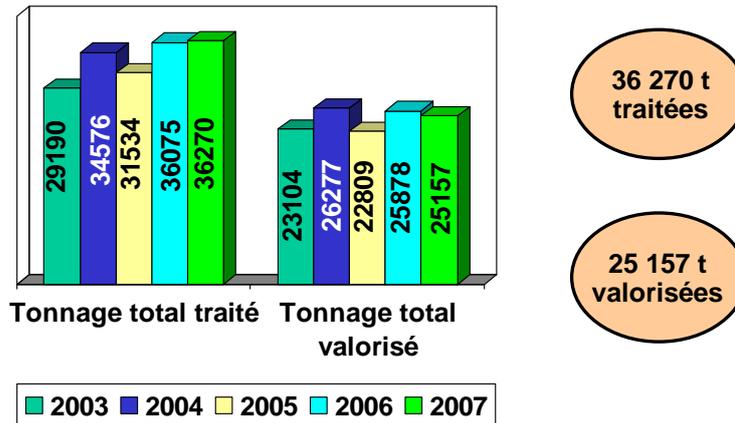


Mme Rousseau présente ensuite le bilan d'exploitation 2007 du centre :

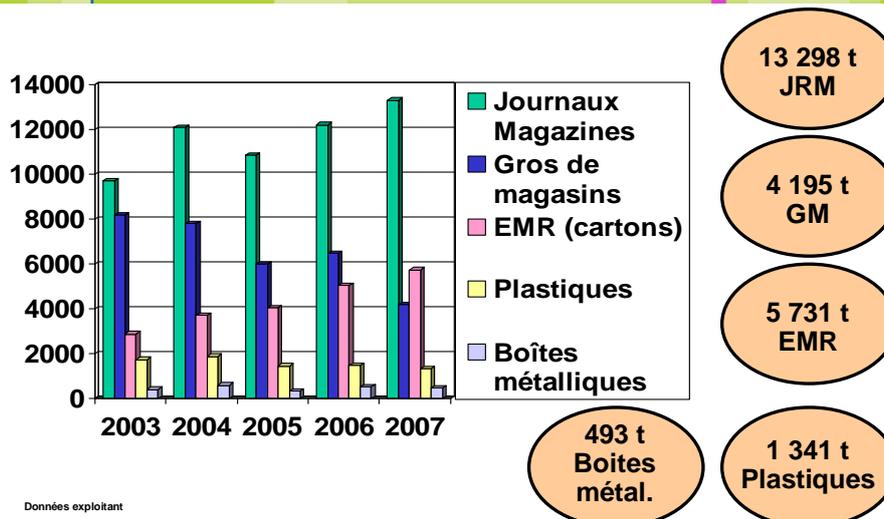
- Consommation d'eau faible (2 785 m³ - Sols et sanitaires),
- Rejet des eaux dans le réseau commun à TIRU,
- Impact sur l'air limité (Dégagements des engins , camions et véhicules des particuliers),
- Aucun accident/ incident grave en 2007.

SITA présente les tonnages (globaux puis par produit valorisé) afférents au centre de tri de 2003 et 2007 ↓

TONNAGE CENTRE DE TRI



TONNAGE CENTRE DE TRI



2 - La déchetterie

La capacité maximale de réception de la déchetterie autorisée par l'arrêté préfectoral d'exploitation du 9 janvier 1995 est de 6000 tonnes par an.

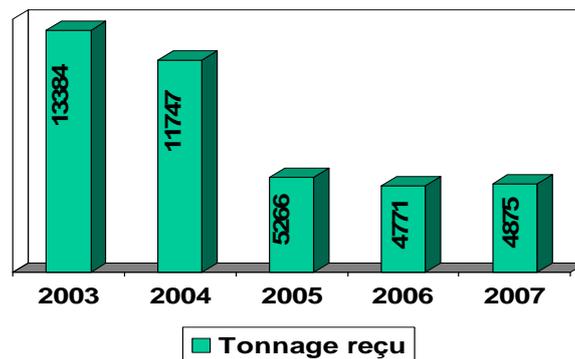
La déchetterie est ouverte 7 jours / 7 sauf le 1^{er} mai.

Elle ne reçoit que les déchets des particuliers. Les apports des artisans et professionnels n'y sont pas autorisés.

La déchetterie emploie 3 agents de déchetterie SITA IDF et 1 agent de sécurité d'une société de gardiennage.

SITA présente les tonnages des apports (globaux puis par produit) afférents à la déchetterie de 2003 et 2007 ↓

TONNAGE DECHETTERIE

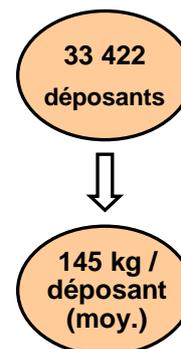
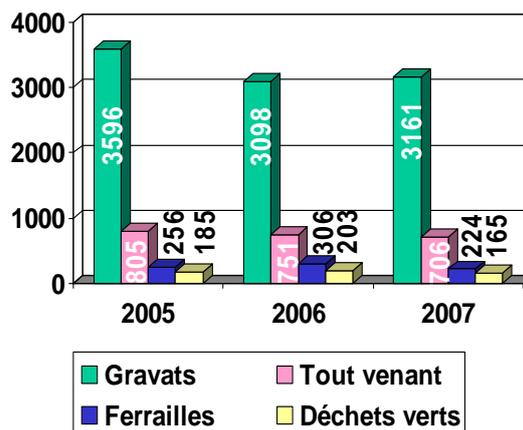


Données exploitant

17/06/08 | SITA IDF – CLIS Centre de tri et Déchetterie – SYCTOM IVRY 18



TONNAGE DECHETTERIE



Données exploitant

17/06/08 | SITA IDF – CLIS Centre de tri et Déchetterie – SYCTOM IVRY 19



Commentaire : le tonnage des apports en 2007 est resté inférieur aux 6000 tonnes autorisées.

A la question de **M. Poignard, Mairie de Paris**, demandant pourquoi le bilan textiles n'a pas été présenté, **Mme Rousseau** répond que les textiles, stockés en conteneurs spéciaux, comme les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), sont repris par des société relais.

M. Mayet de la mairie d'Ivry-sur-Seine remarque que la situation de la déchetterie est problématique du fait que des contrôles sévères ont été institués pour déjouer les éventuels apports des professionnels. Il y a de plus en plus de déversements sauvages de déchets aux alentours de la déchetterie, et la voirie a dû tripler son nombre de véhicules pour les enlèvements.

M. Camy-Peyret répond que ce problème récurrent a déjà été évoqué à la réunion de la CLIS en 2006 ainsi que dans le cadre de la Charte environnementale⁽¹⁾, les exploitants et le SYCTOM. Il y a une obligation de contrôle et de respecter les 6000 tonnes. Les graphiques montrent bien que les 6000 tonnes sont respectées depuis 2005, date de mise en place des contrôles. Tout particulier a des formalités à remplir pour obtenir une pastille d'entrée.

Le SYCTOM tend à penser qu'il faudrait comme pour Evry ou Romainville fermer la déchetterie et en subventionner une autre à l'échelle communale à un endroit plus accessible aux habitants.

Les apports de gravats issus des travaux des artisans à titre gratuit sont majoritaires. La solution serait de développer une filière de recyclage des déchets du bâtiment.

M. Névache observe que ce type de déchetterie grand public est souvent détourné par les professionnels du bâtiment. Il existe une réelle difficulté de mise en place d'une filière pour les déchets du bâtiment et des travaux publics⁽²⁾. Il pense qu'à terme les vendeurs de matériaux auront obligation d'instaurer une déchetterie parallèlement à leur activité.



La séance est levée vers 17h30. Les participants intéressés sont alors invités à visiter l'usine d'incinération (une heure environ).



**Pour Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

Signé, Jean-Luc NÉVACHE

⁽¹⁾ Charte de Qualité Environnementale signée le 20 octobre 2004 entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et les exploitants du centre multifilières d'Ivry-Paris XIII « dans une logique de participation et de concertation avec les communes d'accueil des centres. »

⁽²⁾ Plan de gestion des déchets du BTP Paris Petite Couronne consultable sur le site internet du ministère de l'équipement : <http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr>